

# MESURES BARRIÈRES À METTRE EN PLACE DANS LES COMMERCES

## OBJECTIF DU DISPOSITIF :

Mise en place des précautions recommandées pour les commerces quel que soit leur surface ou le type de produit distribué dès lors que les clients sont amenés à manipuler les produits

# 1

## ORGANISATION À APPLIQUER PAR LES RESPONSABLES DES COMMERCES

### À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DU COMMERCE



- Point d'eau avec savon liquide et essuie-mains jetables ou produits hydroalcooliques
- Affiches de panneaux d'informations visibles

### LA CIRCULATION DANS LE COMMERCE



- Identification d'un parcours client pour éviter les croisements
- Respect des 4m<sup>2</sup> par personne (clients et personnels) dans le magasin
- Marquages au sol

### LES SURFACES TOUCHÉES



- Nettoyer/désinfecter très fréquemment les surfaces touchées par les personnels et les clients, les sanitaires
- Nettoyer/désinfecter les caddies et anses des paniers

### LA SÉCURITÉ AU NIVEAU DE LA CAISSE



- Mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- Privilégier le paiement par carte si possible sans contact

# 2

## INFORMATIONS À DONNER À LA CLIENTÈLE

- Une seule personne se déplace
- Privilégier la livraison si possible
- Privilégier la récupération des marchandises par le dispositif « drive » si existant
- Ne pas venir faire ses courses en cas de symptômes respiratoires ou fièvre
- Le client a réalisé un lavage des mains avant de quitter son domicile ;
- Il porte un "pāruru vaha" (masque grand public) en respectant les bonnes pratiques d'utilisation ;
- Informer que le port de gants n'est pas recommandé dans le commerce ;
- Le client respecte la distance sociale d'au moins 1 mètre entre chaque client, les marquages au sol
- Le client respecte les gestes barrières à l'intérieur du magasin ;
- Il ne manipule pas les fruits et les légumes dans les présentoirs ; en cas de manipulation, il prend le produit ;
- Il effectue un lavage des mains à son retour au domicile ;
- Il se lave les mains chez lui après avoir rangé ses courses.



CELLULE DE CRISE — COVID-19  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Direction de la santé

FT-83 communication V1 - 04/05/2020